Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

Préavis municipal n° 12/26 du 7 décembre 2026
relatif
au plafond d'endettement lié aux emprunts et aux cautionnements pour la période 2026-2031

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

1. PREAMBULE

Depuis 1956, les communes ont pour obligation d'obtenir du département en charge des communes, une approbation pour chaque emprunt et cautionnement qu'elles souhaitent contracter. Cette solution, avec les années, est devenue toujours plus lourde. En effet :

- elle introduisait un contrôle éventuel en opportunité de la part de l'Etat ;
- elle ne pouvait pas garantir un suivi efficace des situations financières communales car les autorisations octroyées par l'Etat étaient délivrées sur la base du respect des procédures uniquement et ne préjugeait pas de la capacité financière de la commune à assumer les charges de ses emprunts.

Dans le but de simplifier cette procédure et de limiter le contrôle de l'Etat à la légalité, le Grand Conseil a accepté en mai 2005, dans le cadre de la révision de la loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnements, pour introduire la notion de « plafond d'endettement », visant notamment à :

- respecter les dispositions légales de la nouvelle Constitution vaudoise ;
- garantir aux autorités communales un outil efficace permettant un meilleur suivi de leur gestion ;
- réagir et profiter plus rapidement des conditions du marché des capitaux ;
- simplifier et diminuer la charge administrative ;
- limiter les risques financiers des communes liés à l'octroi de cautionnements.

2. DISPOSITIONS LEGALES

Un plafond d'endettement pour les emprunts ainsi que pour les cautionnements doit être adopté et voté par le Conseil général dans le courant des 6 premiers mois de chaque législature. Il est valable pour la durée de celui-ci.

En fin de législature, le plafond d'endettement court jusqu'à la reconduction d'un nouveau plafond fixé par les autorités communales de la nouvelle législature.

Dans cette limite, la commune peut gérer en toute autonomie ses emprunts sans qu'aucune autorisation supplémentaire ne soit nécessaire. Le plafond peut être modifié en cours de législature mais, il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat. La commune est alors amenée à délivrer avec le budget et les comptes annuels, une planification financière ainsi que tous documents permettant un examen approfondi de sa situation financière.

Une interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat.

Le plafond d'endettement ne dispense pas la Municipalité d'obtenir l'aval du Conseil général pour tous les investissements, dépassements de ces crédits et augmentation d'un compte courant et acquisitions.

3. FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

A la date du 30 septembre 2026 le montant des emprunts s'élève à CHF 5'825'000.00.

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2026-2031, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part le plan des dépenses d'investissement 2026-2031 préparé par la Municipalité, d'autre part la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement, permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinancement indique la variation de l'endettement.

Il faut bien être conscient que cette planification fournit une **projection** de l'évolution de l'endettement pour les années à venir. Il est notamment fait référence ci-dessus à des **hypothèses,** particulièrement en ce qui concerne l'évolution du compte de fonctionnement. Estimer l'évolution sur 5 ans de la participation communale aux charges cantonales (facture sociale, transports publics…) ainsi qu'aux charges intercommunales (fonds de péréquation notamment) relève quasiment de l'utopie tant les inconnues sont nombreuses. La Municipalité s'est cependant prêtée au jeu en établissant des hypothèses extrêmement prudentes.

La mise en relation des deux paramètres cités ci-dessus (dépenses d'investissements nettes – marges d'autofinancement), ajoutés à l'endettement actuel, détermine un endettement maximum en cours de législature de l'ordre CHF 19'852'227.00 que nous vous proposons d'arrêter à **CHF 20'000'000.-**

Il est utile de préciser que l'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se fera en cours de législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt bancaire.

4. FIXATION DU PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENT ET AUTRES FORMES DE GARANTIES

A ce jour, les engagements pris ont tous été remboursés (cautionnement en faveur du FC Valmont ainsi que du Tennis Club). Et, les cautionnements en faveur des associations sont minimes (CHF 5'165.00 clos d'équarrissage et CHF 3'492.00 ORPC).

La limite recommandée par l'Autorité cantonale de surveillance ne doit, en principe, pas dépasser le 50 % du plafond d'endettement.

Pour l'instant, la Municipalité n'envisage pas d'accorder de nouveaux cautionnements et n'a pas de demandes en ce sens. Cependant, il apparaît que, à l'avenir, les communes seront susceptibles d'être sollicitées notamment dans le cadre d'emprunts à cautionner pour des associations intercommunales. Afin d'anticiper une éventuelle démarche de ce type, la Municipalité souhaite proposer le plafond de risques pour cautionnement à CHF 2'000'000.00.

Précisons ici également que les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous la forme de préavis et que la limite disponible sera, ici aussi, tenue à jour.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la commission, d'autoriser la Municipalité à fixer les plafonds suivants pour la législature 2026-2031 :

Plafond d'endettement lié aux emprunts : **CHF 20'000'000.-**

Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garantie : **CHF 2'000'000.-**

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 2 novembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire

Christian Calame — Rachelle Hofmann

Annexes : Tableau des dépenses d'investissement 2026-2031
Fixation du plafond d'emprunts

COMPTE DE RESULTATS	Comptes 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030	Plan 2031
30 Charges de personnel	267 690	291 910	307 960	279 918	284 117	288 379	292 704
31 Biens, services et exploitation	860 718	775 820	840 000	913 401	931 669	950 302	969 308
33 Amortissements du PA (+ 366)	344 176	346 509	350 809	364 559	367 892	393 142	819 809
35 Attributions fonds et fin. spéciaux	6 173	20 130	8 950	6 173	6 173	6 173	6 173
36 Charges de transfert (hors 366)	1 791 852	1 767 110	1 909 290	1 902 230	1 940 518	1 979 580	2 019 430
Charges d'exploitation	3 270 610	3 201 479	3 417 010	3 466 281	3 530 369	3 617 576	4 107 424
40* Revenus fiscaux (hors 4023 et 4024)	1 467 352	1 287 900	1 642 820	1 511 814	1 526 932	1 542 202	1 557 624
4023/4 Droits de mutation et successions	43 666	47 400	46 000	44 989	45 439	45 894	46 353
41 Patentes et concessions	175	350	200	180	182	184	186
42 Taxes	461 243	457 350	495 400	475 220	479 972	484 771	489 619
43 Revenus divers	1 653	300	300	1 703	1 720	1 737	1 754
45 Prélèvements fonds et fin. spéciaux	94 281	70	10 650	94 281	94 281	94 281	94 281
46 Revenus de transferts	1 243 291	1 376 570	1 120 780	1 319 390	1 345 778	1 372 693	1 400 147
Revenus d'exploitation	3 311 660	3 169 940	3 316 148	3 447 577	3 494 303	3 541 761	3 589 963
Résultat d'exploitation	41 051	-31 539	-100 861	-18 705	-36 066	-75 814	-517 461
340 Charges d'intérêts	70 994	70 994	66 828	65 876	103 329	155 113	199 066
344 Amortissements du PF	0	0	0	0	0	0	0
34 Autres charges fin. (hors 340/344)	1 544	1 559	1 575	1 590	1 606	1 622	1 639
44 Revenus financiers	122 377	123 601	124 837	126 085	127 346	128 619	129 905
Résultat financier	49 840	51 048	56 434	58 619	22 411	-28 116	-70 799
Résultat opérationnel	**90 890**	**19 509**	**-44 427**	**39 914**	**-13 655**	**-103 930**	**-588 260**
389 Attributions au capital propre	0	0	0	0	0	0	0
489 Prélèvements sur le capital propre	0	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat total	**90 890**	**19 509**	**-44 427**	**39 914**	**-13 655**	**-103 930**	**-588 260**

INVESTISSEMENTS ET PLACEMENTS

Marge d'autofinancement	346 959	386 079	304 683	316 366	266 130	201 105	143 442
Investissements nets PA	-84 343	35 000	224 500	3 472 500	4 630 000	3 905 000	3 200 000
Acquisitions du PF	-	0	0	0	0	0	0

BILAN

Excédent (+) / Découvert (-) au bilan	906 007	925 516	881 090	921 004	907 349	803 419	215 159
Engagements financiers (201+206)	5 982 635	5 631 556	5 551 373	8 707 508	13 071 378	16 775 274	19 831 832
Engagements courants (200)	20 395	20 395	20 395	20 395	20 395	20 395	20 395
Patrimoine financier	1 554 500	1 554 500	1 554 500	1 554 500	1 554 500	1 554 500	1 554 500
-	-	-	-	-	-	-	-

DETTE BRUTE POUR PLAFOND

Dette brute communale	6 003 030	5 651 952	5 571 769	8 727 903	13 091 773	16 795 669	19 852 227
Dette brute intercommunale	2 008 657	0	0	0	0	0	0
Cautionnements pondérés	2 008 657	2 008 657	2 008 657	2 008 657	2 008 657	2 008 657	2 008 657
TOTAL	10 020 344	7 660 609	7 580 426	10 736 560	15 100 430	18 804 326	21 860 884

INDICATEURS FINANCIERS

Taux d'endettement brut	300%	233%	221%	309%	428%	526%	603%
Degré d'autofinancement	100%	1103%	136%	9%	6%	5%	4%
Degré de couverture des charges	100%	101%	99%	99%	97%	95%	84%

Hypothèse linéaire	Modifications liées à des nouvelles décisions (montants en CHF) 2026	2027	2028	2029	2030	2031
1,5%	20 204	32 179				
2,0%	-102 112	-55 491				
Voir onglets "Anciens investissements du PA" et "Nouveaux investissements du PA"						
	13 957	2 777				
2,0%	-62 484	43 833				
1,0%	-194 125	145 974				
1,0%	3 297	1 456				
1,0%	173	21				
1,0%	-8 506	24 886				
1,0%	-1 369	-1 386				
	-94 211	-83 631				
2,0%	108 414	-172 740				
Taux 2025	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Voir onglets "Nouveaux placements du PF" et "Anciennes immobilistions du PF"						
1,0%						
1,0%						
extraord.						
extraord.						

Retour

Commune de Chamblon

Plan des dépenses d'investissement - 2026 à 2031

Le plan des dépenses d'investissement (art. 18 à 20 RCCom) doit être présenté chaque année au conseil en même temps que le budget de fonctionnement. À la différence du budget, il ne doit pas être voté par le conseil. En effet, ce plan vise uniquement à informer le conseil de l'activation prévue de crédits d'investissement qu'il a déjà voté, et à annoncer les crédits d'investissement qui seront demandés, par voie de préavis.

Investissements	préavis no	montant voté	Montant engagé	Montant au bilan	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration STEP d'Yverdon	04/25	105 000,00				52 500,00	52 500,00			
Travaux amélioration réseau d'eau sous pression réservoir village	09/26	172 000,00				172 000,00				
Remplacement compteurs d'eau	06/26	35 000,00			35 000,00					
Revêtement bitumeux Rue du Village - réfection légère	projet								150 000,00	-
avec nouvel arrêts de bus	projet								75 000,00	
Etude réfection des chemins AF côté Montagny	projet							380 000,00	380 000,00	
subventions probables non déduites										
Rénovation partielle des drainages marais de Suscévaz - subventions probables non déduites	projet						20 000,00			
Les locaux de l'école et de l'UAPE de Chamblon doivent être agrandis. Des discussions sont en cours pour connaître l'ampleur des travaux. Première projection : 6 classes supplémentaires et passage de la capacité d'accueil de l'UAPE de 24 places à 72 donc 48 places supplémentaires. Pas encore de discussion sur le financement et la localisation avec salle de gym/polyvalente	projet						3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Entretien des conduites d'eau sous pressions (ESP)	projet						100 000,00	100 000,00		
Redimentionnement gestion des déchets	projet						300 000,00			
Aménagements liés aux projets "Le Château" et "écoles"	projet							300 000,00	300 000,00	200 000,00
Divers et imprévus								850 000,00		
	-	312 000,00	-	-	35 000,00	224 500,00	3 472 500,00	4 630 000,00	3 905 000,00	3 200 000,00

Montant validé en séance de municipalité du 26 octobre 2026/as **15 467 000,00**

MUNICIPALITE CHAMBLON